



Incivilités contre les élus

Un changement de culture nécessaire et attendu

Pour faire de la politique active en tant qu' élu, il faut être fait « tough », ce n'est pas un secret. Quiconque exerce une telle fonction s'expose davantage à des pressions conséquentes à l'écrasante responsabilité des fonctions. Par contre, il y a une distinction importante entre les deux sources d'incivilités que subissent les élus municipaux : les incivilités en provenance des citoyens et les incivilités au sein même du conseil municipal. J'ai été particulièrement interpellé par l'article de Marie-Claude Lortie, *la mairesse qui n'était peut-être pas faite pour ça*, puisque c'est sur ces éléments précis qu'une nuance importante doit être faite.

Le poids de la méfiance des citoyens envers les élus se fait certes sentir, mais la tension qui pèse le plus lourd au quotidien est celle occasionnée par les incivilités au sein des conseils municipaux.

À mon avis, la plus grande source de conflits réside dans l'incompréhension des rôles et des relations entre les différents acteurs dans une municipalité (DG, maire, conseillers et surtout administrateurs et employés). C'est à partir de ces tensions que les situations dérapent et qu'on assiste au théâtre peu glorieux des comportements dérangeants et irrespectueux entre les collègues d'un conseil municipal et souvent envers le personnel de la Municipalité.

Il y a plusieurs pistes de solutions, mais celle qui retient davantage mon soutien est celle que mon homologue, Catherine Fournier, a déjà suggérée : il faut davantage codifier et uniformiser les processus de régulation interne dans les Municipalités afin de réduire les zones d'interprétations relatives au rôle de chacun, ainsi que les relations entre les parties constituant la gouvernance municipale (maire, DG, conseillers).

C'est un excellent départ, mais il faudra faire plus. Pour effectuer un changement de culture profond, il faut également modifier la structure institutionnelle. Il est donc temps d'avoir une sérieuse discussion sur l'immunité dont bénéficient les élus.

Une fois élus, les conseillers et le maire sont, pratiquement, indélogeables. On pourrait presque dire qu'ils bénéficient d'une forme d'immunité. Par contre, quel que soit le milieu de travail, une personne qui a des comportements incivils ou qui fait du harcèlement en milieu de travail *peut perdre* son emploi. Ce n'est pas compliqué. Pourtant, lorsque cela concerne un élu municipal, le processus devient excessivement laborieux et les conséquences sont presque nulles.

À titre d'exemple, un conseiller municipal incivil envers les membres du conseil municipal ou un membre du personnel de la Municipalité subira peu de conséquences. Ni la mairesse ni l'ensemble du conseil municipal ne peut lui imposer de

réelles sanctions. Cet élu incivil sera expulsé des comités de travail, mais pourra continuer de nuire aux avancements des travaux du conseil municipal par toute sorte d'autres moyens d'obstruction. Rappelez-vous le conseiller Lafond à la Ville de Sainte-Adèle...

Comme France Bélisle, la mairesse démissionnaire de Gatineau, l'a mentionné dans son entrevue à *Tout le monde en parle*, c'est à la Commission municipale du Québec (CMQ) qu'il faut s'adresser dans de telles situations et c'est elle qui est la seule instance ayant le pouvoir de déloger un élu de ses fonctions.

La question à se poser ici est de savoir si la CMQ réprimande adéquatement les comportements incivils et le harcèlement dans les conseils municipaux et si ces réprimandes ont la même portée que celles encourues dans un milieu de travail autre que municipal soit un milieu « normal »? J'ai bien peur que non, mais pourquoi en est-ce ainsi? Ne devrait-on pas commencer à penser à un conseil municipal comme un milieu de travail soumis à des codes de conduite similaires à ce qui est attendu d'un employé? Bref, soit la CMQ manque d'outils pour agir dans ces dossiers d'incivilité et de harcèlement, soit cette tolérance envers les comportements inadéquats dans le milieu politique québécois est ancrée si profondément dans notre culture qu'elle en est devenue systémique jusque dans nos institutions. Il m'apparaît impératif de revoir le cadre juridique entourant la fonction d' élu municipal dans le cadre de ses relations de travail.

« La guerre, la guerre, ce n'est pas une raison pour se faire mal! » disait Ti-Guy la Lune.

La politique restera toujours un monde empreint de rivalités parce que la confrontation des idées est essentielle à l'épanouissement d'une démocratie saine. Donc oui, pour faire de la politique active en tant qu' élu, il faut être fait « tough », il faut être prêt à défendre ses idées, mais il faut faire la part des choses entre les pressions citoyennes démocratiques et la pression d'un environnement de travail malsain. Certes il faut avoir les reins solides pour supporter le poids de cette fonction, parce c'est une énorme responsabilité, mais ce n'est pas un signe de faiblesse de refuser de tolérer un milieu de travail toxique. La crise actuelle est une belle opportunité de réflexion et de discussions. C'est également une belle occasion pour le monde municipal d'ébranler les colonnes du temple et de mettre en chantier un important changement de culture très attendu.

Catherine Hamé, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs

Élections partielles à Sainte-Anne-des-Lacs

John Dalzell, le nouveau conseiller du district n° 1

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberté@journaldescitoyens.ca

Le siège laissé vacant par la conseillère Virginie Lupan fut très convoité. Trois résidents ont déposé leur candidature, ce qui est exceptionnel pour une élection partielle. Le vainqueur fut John Dalzell avec 106 votes. Les deux autres candidats se sont partagé le reste : Paul Landry (33 votes) et Henri Beauregard (28 votes). Une participation de 31,7 %, ce qui, selon les dires de l'administration municipale, est exceptionnel.

Après une période réglementaire de quatre jours prévus pour toute contestation, John Dalzell, ayant récolté une forte majorité des votes, fut assermenté, le vendredi 1^{er} mars, par la directrice des élections Anne-Claire Robert, aussi directrice générale de la Municipalité. Ainsi donc, le nouveau conseiller a pu siéger lors de la séance du conseil du 11 mars, une première pour lui.

« Je tiens, dans un premier temps, à souligner le travail des autres candidats pour leur contribution aux débats et aux interventions faites auprès des citoyens. Cette élection est un exemple d'une démocratie qui se porte bien », de mentionner John Dalzell.

Citoyen de Sainte-Anne-des-Lacs depuis 40 ans, cet Annelacois est reconnu pour son engagement dans la communauté. Son implication en tant que président de l'Agence des bassins versants des lacs de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLacs), pendant près de huit ans, en est un exemple. D'ailleurs, il mentionne qu'il a assuré l'intérim pour que l'organisme puisse poursuivre sa mission.

De plus, il n'avait de cesse de retourner œuvrer dans le domaine de la politique municipale, domaine qui l'a toujours attiré ayant été conseiller de 1994 à 1998, fonction qu'il a dû quitter, pour un travail dont les exigences étaient incompatibles avec ce poste de conseiller. C'est, maintenant, chose faite.

Des rencontres fructueuses

Lors de sa campagne électorale qu'il qualifie d'inhabituelle en se référant au travail qu'incombe un porte-à-porte en hiver, il se dit, tout de même, très satisfait des résultats. « Je suis vraiment reconnaissant de la confiance témoignée par les électeurs du district n° 1. Ils ont voté en grand nombre, et ce, en plein hiver. Tous les citoyens que j'ai rencontrés ont généreusement partagé leurs préoccupations et leurs attentes », de mentionner avec convictions John Dalzell.

Il n'y a pas que les paroles, il y a aussi l'action

Cinq problématiques discutées avec les citoyens et retenues comme étant les principaux irritants figurent désormais à son agenda. Les deux premières concernent particulièrement les résidents du secteur n° 1. Les autres sont des situations qui affectent l'entièreté des résidents de la Municipalité.

Le premier dossier, *la vitesse excessive* dans la partie la plus pentue du chemin Sainte-Anne-des-Lacs ainsi que dans les rues avoisinantes, est un enjeu de sécurité publique et, conséquemment, relève de la responsabilité de la Municipalité.

Un autre dossier, fort important : *le dépôt de sel et de sable*. Le nouveau conseiller s'engage à assurer le suivi de ce dossier, auprès du conseil. « Il est grand temps que des mesures soient annoncées et qu'un échéancier soit établi », précise John Dalzell.

La troisième problématique relevée lors de la tournée du candidat touche *la qualité des services municipaux*. Pour lui, le respect et la cordialité doivent animer les relations entre citoyens et administrateurs. Il en va de même pour les relations entre les élus.

Les deux derniers et non les moindres qu'il peut difficilement dissocier : *les projets d'envergure qui sont annoncés et les finances*. Il s'est senti grandement interpellé vers la fin de la campagne électorale par les résidents outrés quant à leur compte de taxes qu'ils venaient de recevoir.

Il a ressenti, en côtoyant ces résidents, ce rappel douloureux de la précarité de la situation financière de la Municipalité. Il relate ainsi leur tourment : « Certains étaient tellement en colère qu'il me fut difficile de leur parler. J'ai donc saisi l'occasion de les inviter à venir assister aux séances du Conseil, car, c'est l'endroit où ils peuvent s'exprimer ».

Au final, les citoyens lui ont transmis un message fort qui est celui d'être consultés, particulièrement, sur les projets d'envergure qui touchent l'avenir financier de la Municipalité, et ce, avant d'engager des sommes importantes dans des études ou des demandes de subventions. « Il ne faut pas couper le dialogue avec les citoyens, mais plutôt l'encourager. Ils veulent des réponses claires aux questions qu'ils posent », de conclure le nouveau conseiller.

John Dalzell, philosophe à ses heures, conclut en ces termes : « Une seule voix, au conseil, ne suffit pas à tout changer, mais la population a pris la parole et s'est clairement manifestée lors de cette élection partielle. Il faut écouter ce que les citoyens ont à dire, car ils peuvent faire la différence. ».

Un mot de la Municipalité

La mairesse Catherine Hamé, lors de l'assermentation de John Dalzell, n'avait que de bons mots pour traduire le succès de cette campagne électorale partielle. Pour elle, la participation de trois candidats démontre un intérêt marqué des citoyens pour la politique municipale. Elle a utilisé ce moment pour remercier ces candidats ainsi que les travailleurs d'élection.



La mairesse Catherine Hamé et la directrice générale Anne-Claire Robert souhaite la bienvenue à John Dalzell, nouveau conseiller du district n° 1, lors de son assermentation.

Photo : Jacinthe Laliberté